



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

WEBINAIRE - SEQE
2 AVRIL 2021
DREAL ADEME REGION

Ordre du jour

1ère séquence : contexte

Introduction, Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Système d'Échange de Quotas d'Émissions 2021-2030 : des quotas toujours moins nombreux, Romuald GARDELLE, fonctionnel Quotas de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

2ème séquence : partenariat DREAL, ADEME et REGION Nouvelle-Aquitaine

Présentation du dispositif DREAL, ADEME et Région Nouvelle-Aquitaine dédié aux établissements SEQE, Romuald GARDELLE, fonctionnel Quotas de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

Dispositifs d'aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, Marion PAPADOPOULO, chargée de mission Efficacité Énergétique au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

Dispositifs d'aides de l'ADEME, Sean COQ, Référent Décarbonation Industrie Nouvelle-Aquitaine à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – ADEME Nouvelle-Aquitaine

Questions/réponses

Questionnaire sondage en ligne

3ème séquence conclusion

Messages à retenir

Jérôme DANCOISNE, directeur régional adjoint de la TE l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

Julien JIMENEZ, Sous-Directeur de la Direction de l'Énergie et du Climat au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine

INTRODUCTION

JACQUES REGAD, DIRECTEUR ADJOINT

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

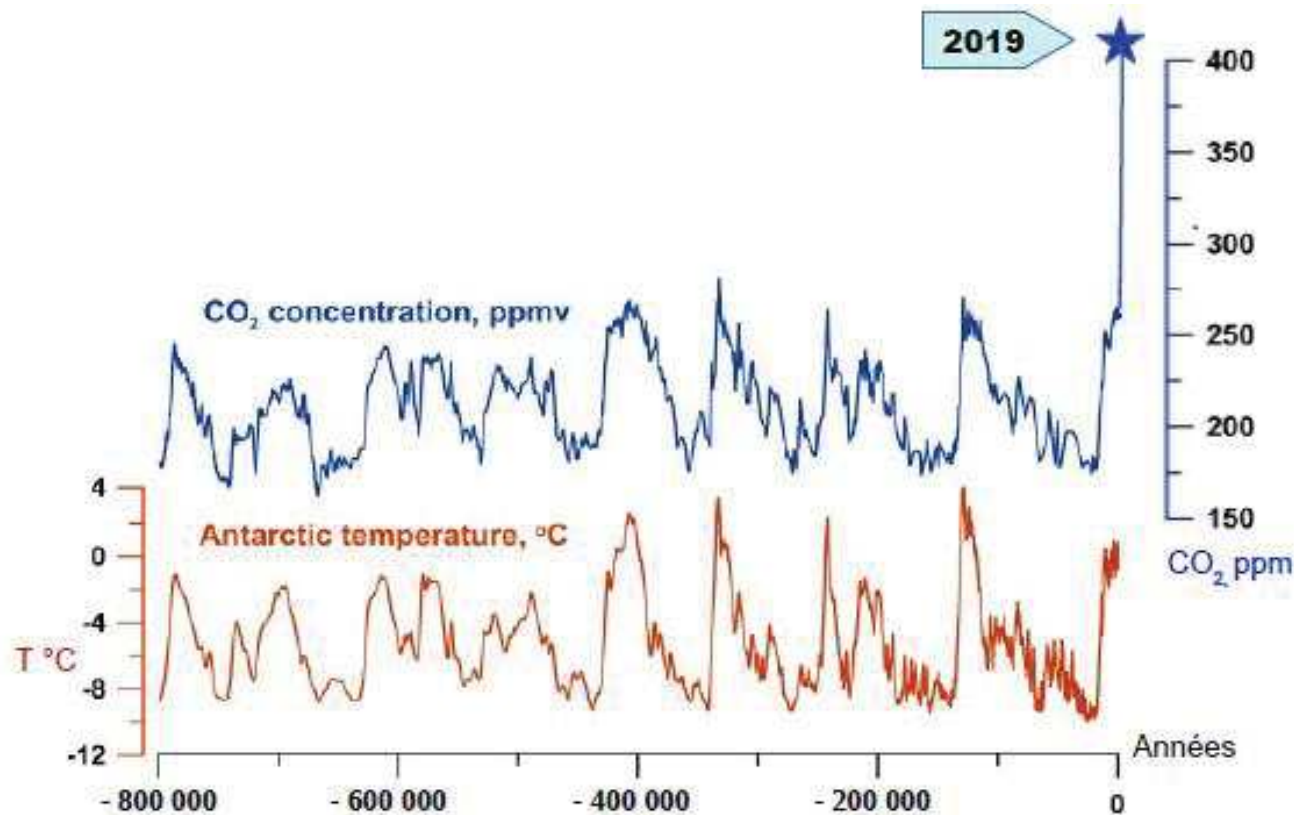
UNE IRRÉVERSIBLE ET URGENTISSIME DÉCARBONATION

De l'Accord de Paris sur le climat
aux établissements soumis au SEQE en Nouvelle-Aquitaine

MONDE - Accord de Paris (2015) : Face à la hausse vertigineuse de $[\text{CO}_2]_{\text{atm}}$ depuis 1 siècle, l'accord vise à maintenir la hausse de T à + 2°C en 2100, nécessitant l'atteinte d'une neutralité des émissions

Une progression de la **concentration atmosphérique en CO_2** sans commune mesure en niveau et rapidité d'évolution par rapport aux variations (déduites des carottes glaciaires prélevées en Antarctique) depuis au moins 800 000 ans.

Les **températures de l'air** ont évolué de concert avec la concentration en CO_2 au fil des alternances s'opérant sur des milliers d'années entre périodes **glaciaires** (minima de température et concentration) et périodes **interglaciaires** (maxima de température et concentration) avec des variations de température de l'ordre **+ 6 à 12 °C**.



Depuis 800 000 ans à aujourd'hui

Source : d'après les publications de Lüthi et al., 2008, Nature, 453, 379-382, et Jouzel et al., 2007, Science, 317, 793-797.

Note de lecture : l'échelle de température indique l'écart par rapport à la période prise pour référence.

Sur la base des trajectoires d'émissions mondiales actuelles, une hausse

jusqu'à **+ 3,9° C**

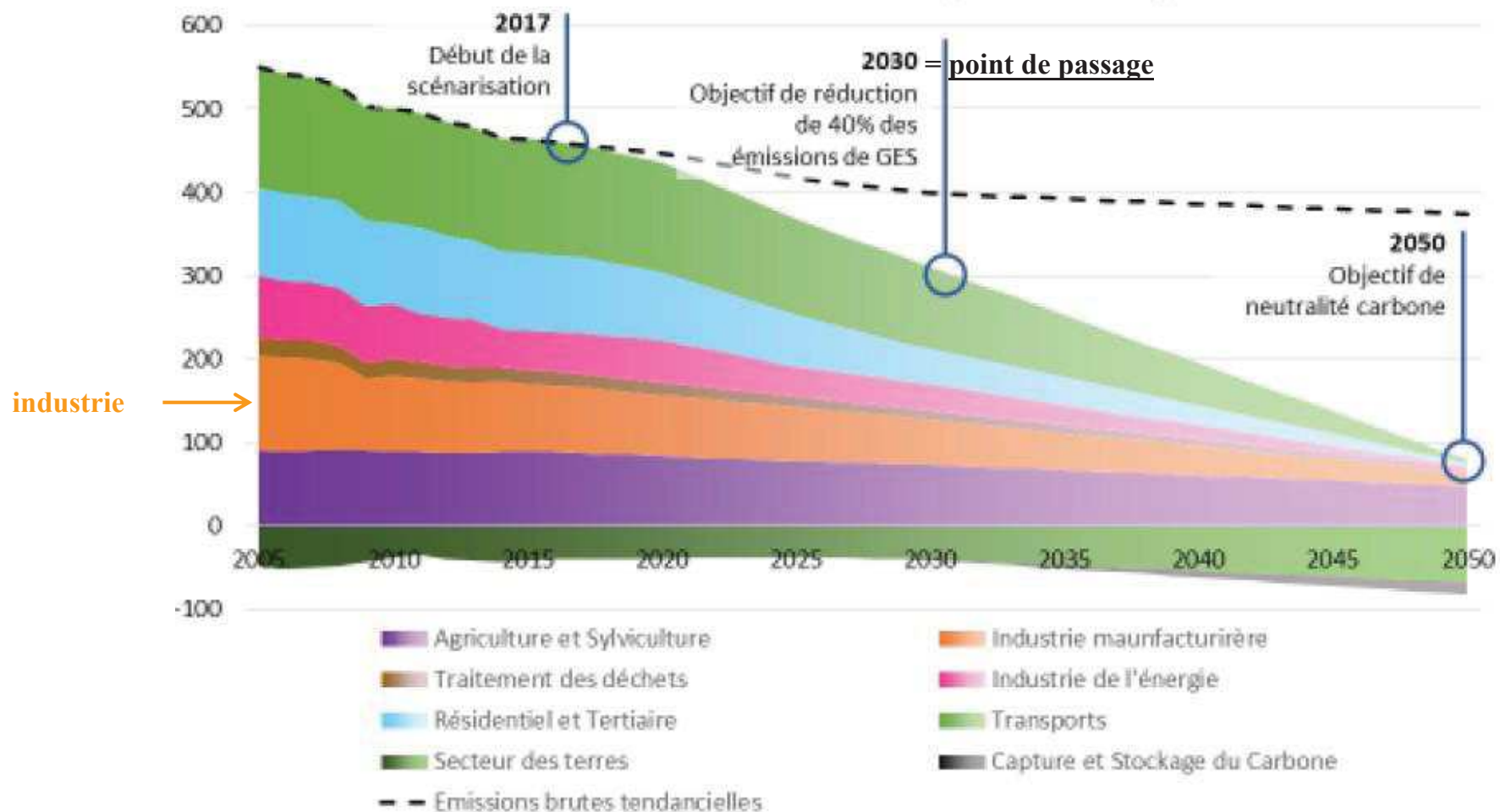
**est crainte à l'horizon 2100*,
et davantage au-delà.**

* Selon la 10ème édition du « Emission Gap Report » du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) publiée le 26 novembre 2019

Voir l'[animation pédagogique](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-r4329.html) relative à l'évolution de la concentration atmosphérique en CO_2 à <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-r4329.html>

FRANCE - SNBC : La Stratégie Nationale Bas Carbone trace les trajectoires sectorielles vers la neutralité carbone en 2050

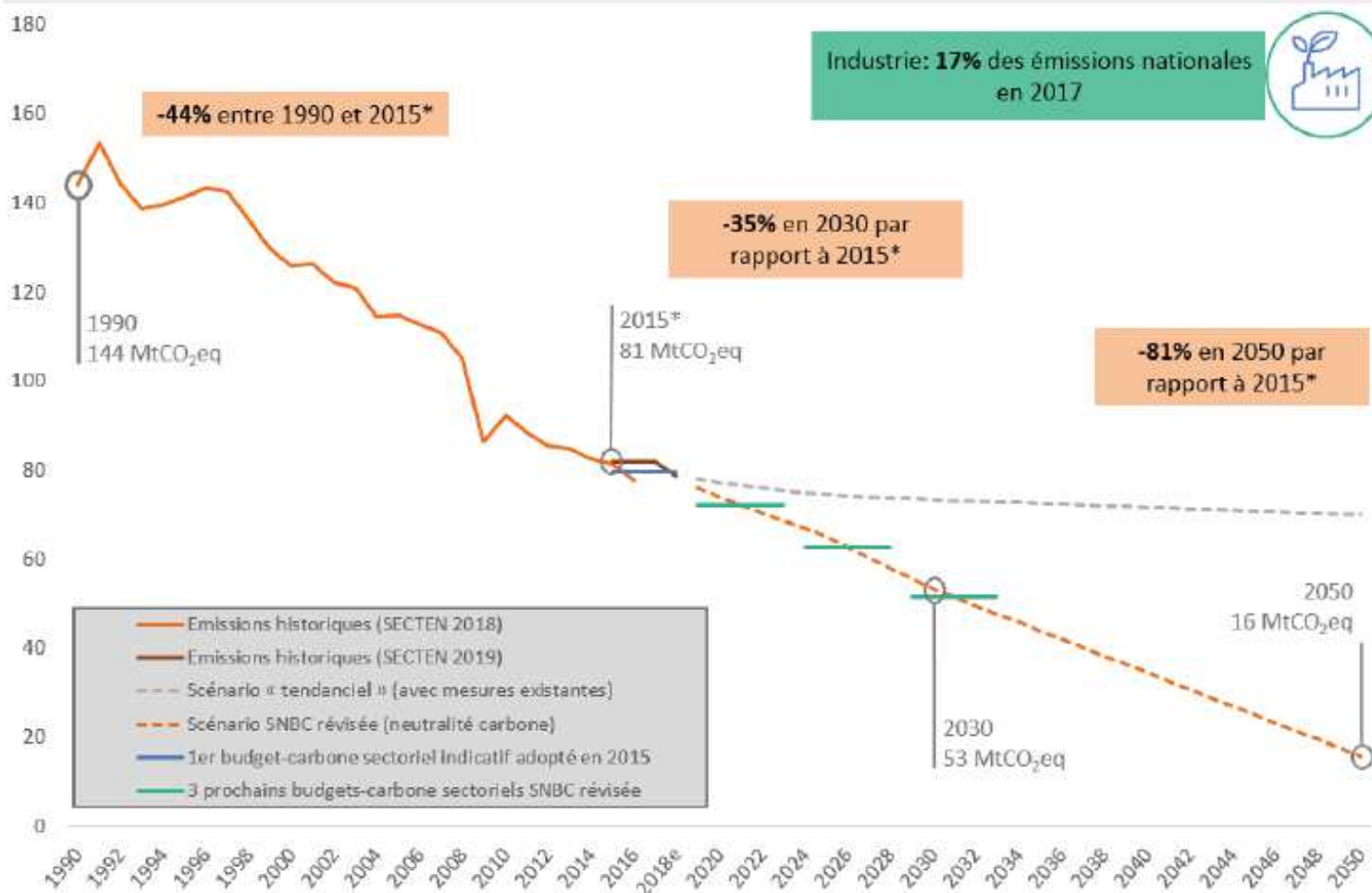
Evolutions des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050 (en MtCO₂eq)



Source : « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », MTES (mars 2020)

FRANCE - SNBC : l'industrie doit réduire ses émissions de GES de - 81 % en 2050 par rapport à 2015, - 35 % dès 2030

Historique et projection des émissions du secteur de l'industrie entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq)



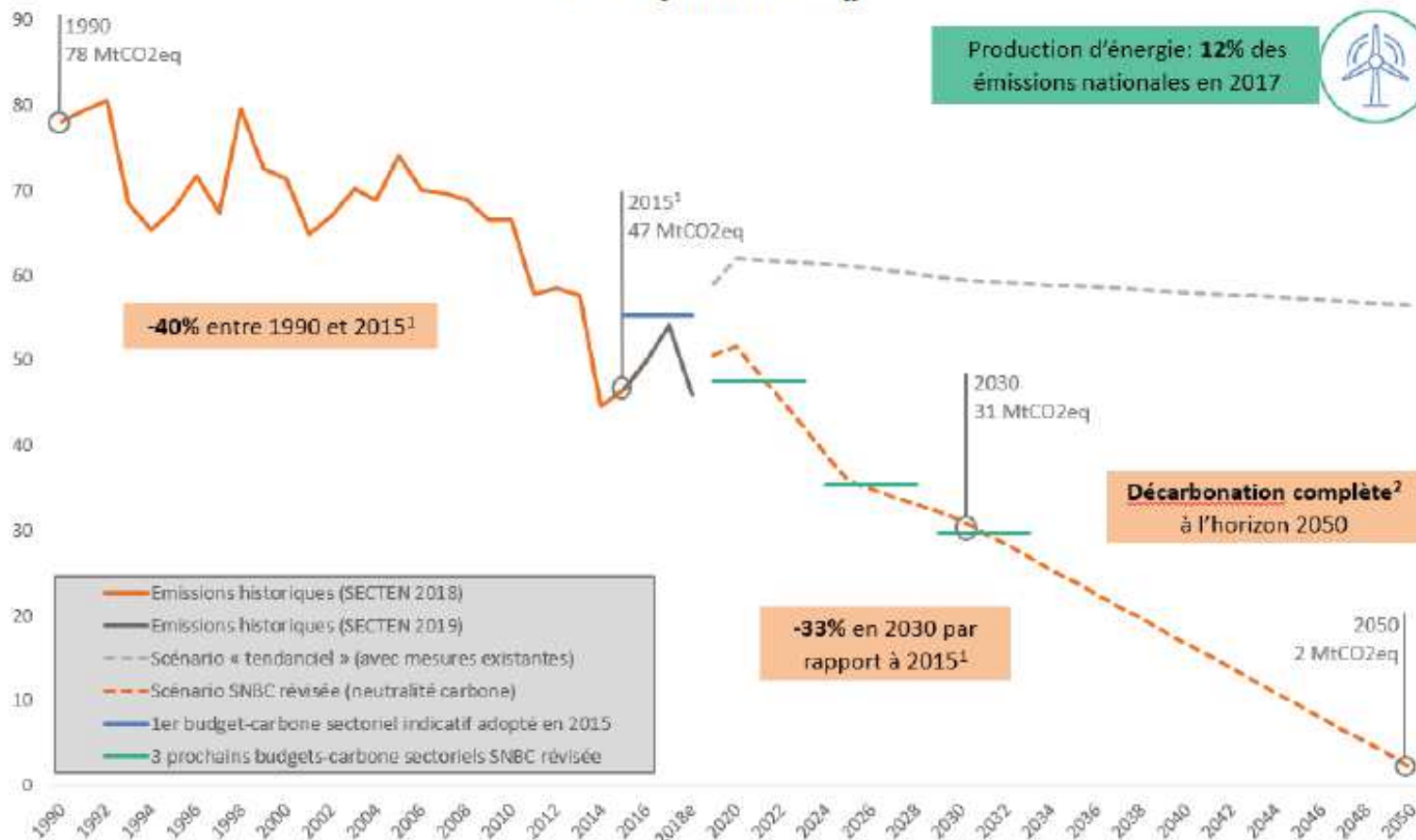
*Les émissions de référence pour l'année 2015 sont issues de l'inventaire CITEPA SECTEN 2018

e : estimation. Sources : inventaire CITEPA 2018 au format SECTEN et périmètre Plan Climat Kyoto ; Scénarios AME et AMS 2018

Source : « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », MTES (mars 2020)

FRANCE - SNBC : la production d'énergie doit réduire ses émissions de GES par rapport à 2015 de - 33 % dès 2030 et à plus de 99 % en 2050

Historique et projection des émissions du secteur de la production d'énergie entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq)



¹ Les émissions utilisées pour l'année 2015 sont celles de l'inventaire CITEPA SECTEN 2018

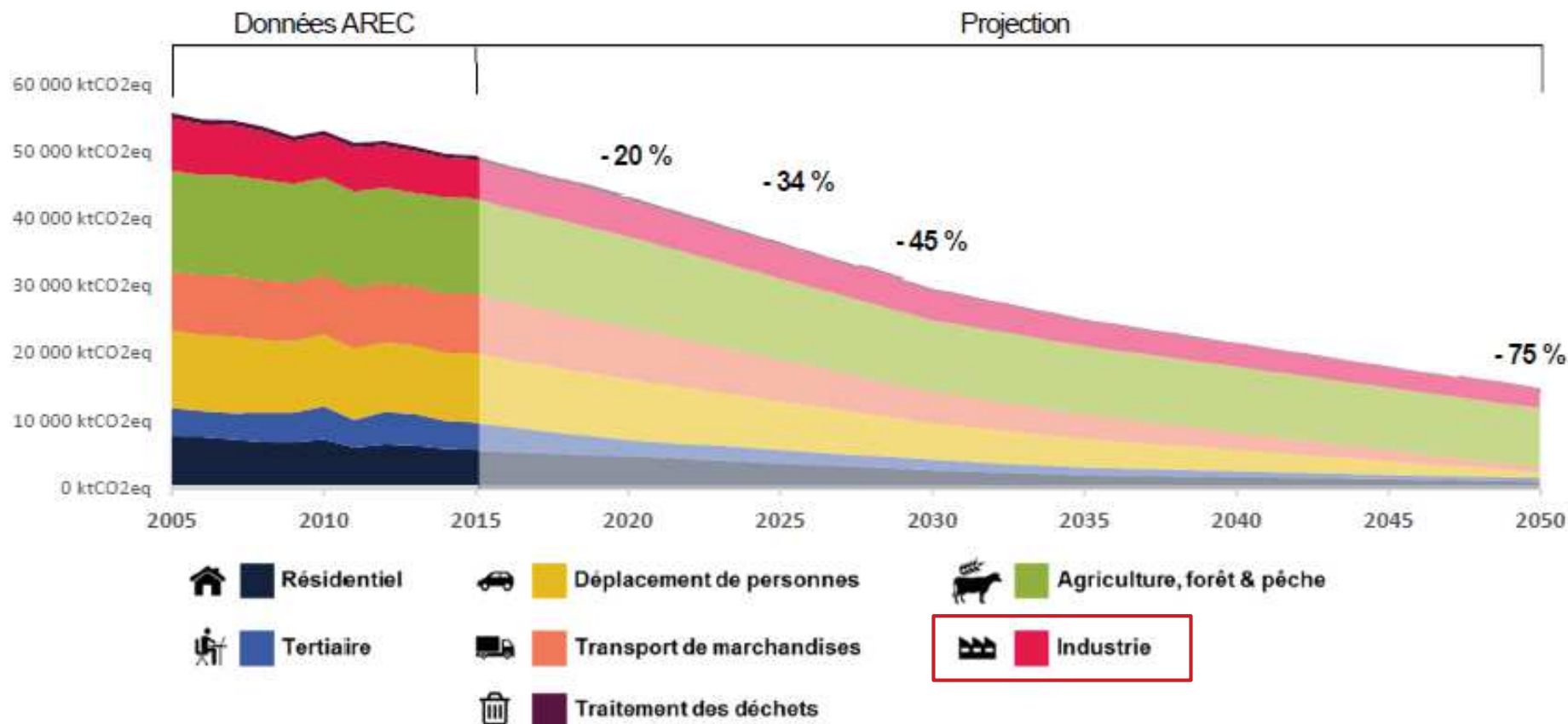
² Ne tient pas compte des émissions résiduelles constituées de carburants fossiles destinés à l'aviation et aux transports maritimes et des fuites résiduelles, notamment de méthane.

e : estimation. Sources : inventaire CITEPA d'avril 2018 au format SECTEN et au périmètre Plan Climat ; Scénario AME et AMS 2018

Source : « Stratégie Nationale Bas Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », MTES (mars 2020)

Nouvelle-Aquitaine - SRADDET : le Schéma décline au niveau régional la SNBC et l'objectif de neutralité carbone

Projection des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine (ktCO_{2eq})



Source : « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie », Région Nouvelle-Aquitaine (approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)

Nouvelle-Aquitaine – SRADDET - industrie : le Schéma fixe à l'industrie des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES

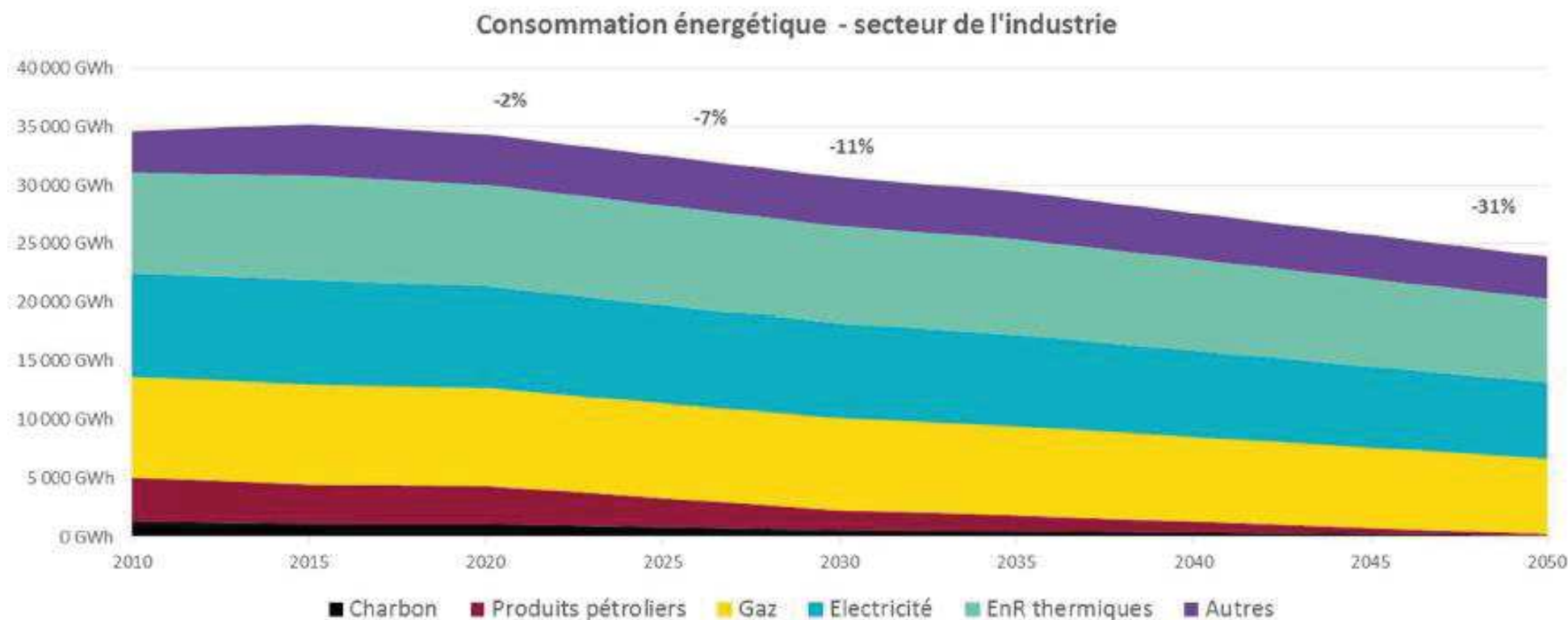
Industrie	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	34 616	33 974	32 149	30 688	23 911
Evolution des consommations d'énergie finale (%) – par rapport à 2010		- 2 %	- 7 %	- 11 %	- 31 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e) <i>dont émissions non-énergétique</i>	6 238	4 796	4 059	3 469	1 832
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010		- 23 %	- 35 %	- 44 %	- 71 %

Source : « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie », Région Nouvelle-Aquitaine
(approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)

Décennie 2021-2030 :
un effort plus marqué sur la décarbonation de l'énergie consommée

Les établissements soumis au SEQE :
environ 3 MteqCO₂, à comparer aux 5 MteqCO₂ émis par l'industrie néo-aquitaine

Nouvelle-Aquitaine – SRADDET - industrie : sobriété énergétique générale y compris pour le gaz et l'électricité + disparition du charbon et des produits pétroliers



Source : « SRADDET – Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine – Stratégie détaillée climat-air-énergie », Région Nouvelle-Aquitaine (approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020)

SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSIONS 2021-2030 : DES QUOTAS TOUJOURS MOINS NOMBREUX

ROMUALD GARDELLE, FONCTIONNEL QUOTAS

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux

Accélération de la baisse des quotas mis en circulation :

Baisse annuelle du plafond de 1,74% en phase III

Baisse annuelle du plafond de 2,20% en phase IV

ET Réduction du nombre de quotas alloués aux entreprises éligibles :

Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x BM x coefficients

Baisse du HAL chez de nbrx exploitants

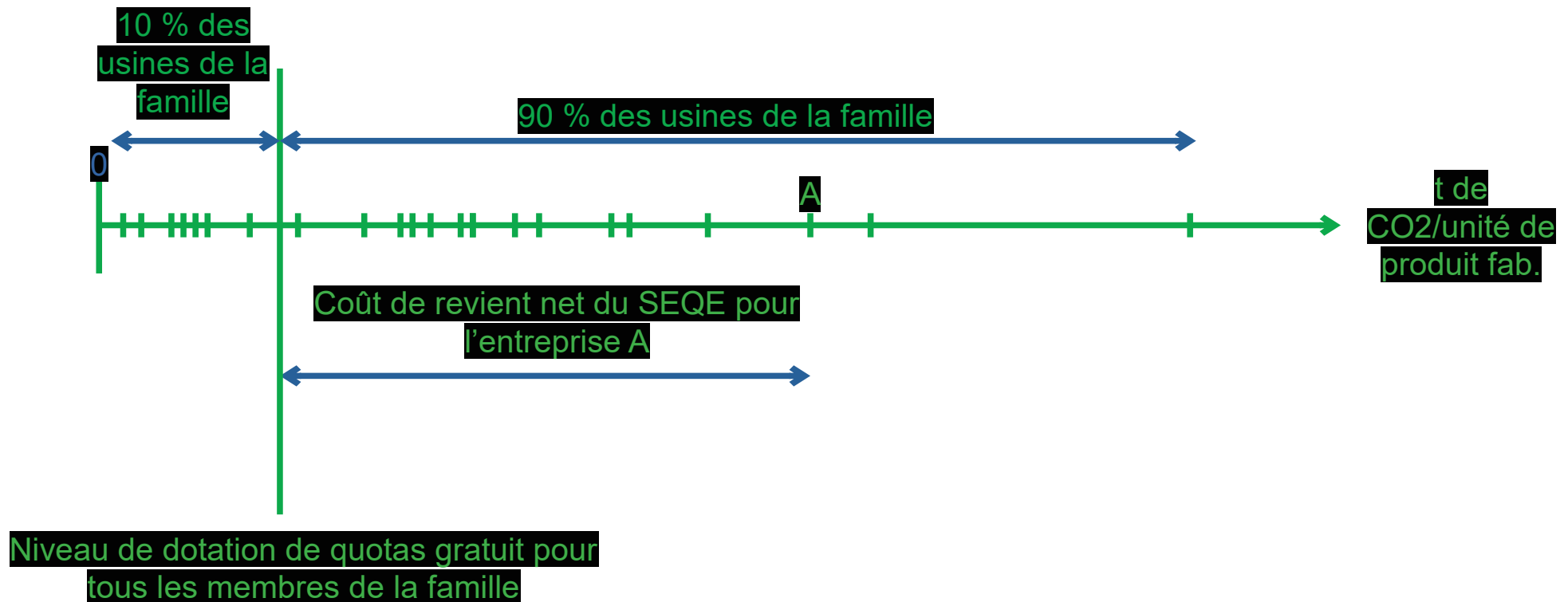
=> La mise à jour des données d'activité historiques entraîne un HAL revu à la baisse si la production 2014-2018 est inférieure à celle vécue pour la collecte phase II 2005-2008 (avant crise subprimes) : cas de nombreux établissements

=> En phase III, seule la règle de la cessation d'activité à 50 % existait entraînant ~~peu de cas de recalculs, vs règlement ALC en phase IV (maille à 15%)~~

SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux

Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x **BM** x coefficients

Principe de base de détermination des **BM** par la commission européenne :
grâce à la collecte des NIM



SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux

Dotation quotas gratuit = niveau de prod. Hist. (HAL) x **BM** x coefficients

Exemples d'évolution de **BM** :

Famille / BM	Phase III	Moyenne des 10% les meilleurs en 2016 et 2017	Phase IV	Evolution Quotas /t ou /TJ
Chaux	0,954	0,746	0,725	-24,00%
Tuiles	0,144	0,13	0,12	-16,67%
Plâtre	0,048	0,048	0,047	-2,08%
Papier fin couché	0,318	0,011	0,242	-23,90%
Verre non coloré	0,382	0,323	0,29	-24,08%
chaleur	62,3	1,6	47,3	-24,08%
combustible	56,1	34,3	42,6	-24,06%

Évolutions futures possibles du SEQE

Perspectives dans le Cadre du Pacte Vert Européen (déc 2019) :

Objectifs de réduction fortement durcis : -55% en 2030 (vs -40%) par rapport à 1990, ce qui impliquerait potentiellement -65% (vs -43%) par rapport à 2005 sur le périmètre ETS installations fixes (discussions en 2021)

Proposition de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (**taxe aux frontières européennes** sur le contenu carbone des produits importés, avec la suppression des quotas gratuits)

Projet d'**extension** de l'ETS à d'autres secteurs: transport maritime international, transport routier, bâtiments

SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux



SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux

Aujourd'hui le SEQE est plus contraignant que jamais

L'avenir est à un durcissement du SEQE, encore et toujours

MAIS

Les aides financières n'ont jamais été aussi fournies

Une fenêtre de 2 ans est ouverte

La DREAL, l'ADEME et le Conseil REGIONAL ont décidé de collaborer pour
aider efficacement les établissements SEQE à agir et faire les bons choix

SEQE EN NOUVELLE-AQUITAINE : des quotas toujours moins nombreux

Questions fréquentes diverses

Activités soumises au SEQE

Un établissement est soumis au SEQE s'il exerce une activité listée à l'annexe I de la directive ETS de 2003, c'est à dire :

=> soit la nature de l'activité, par ex production d'aluminium primaire, verre sup à 20t/j, etc

=> et / ou Combustion de combustibles dans des installations dont la puissance calorifique totale de combustion est supérieure à 20 MW (à l'exception des installations d'incinération de déchets dangereux ou municipaux)

Règle de calcul : uniquement les appareils de plus de 3 MW non biomasse

ICPE 2910 et règlement SEQE n'ont pas de lien

1 établissement SEQE pour 2 chaudières au gaz de 15 MW chacune sort du SEQE s'il change l'une ou les deux pour de la biomasse

Emissions :

Les émissions de CO2 issus de la combustion d'une biomasse ne sont pas à restituer.

La nature du combustible n'entre pas dans le calcul de la dotation de quotas gratuits (pour encourager la biomasse par rapport aux énergies fossiles)

Un CSR qui ne comporte pas de biomasse n'apporte aucun gain du point des émissions à restituer au SEQE.

QUESTIONS REPONSES

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

ROMUALD GARDELLE, FONCTIONNEL QUOTAS

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

L'objectif de notre partenariat :

=> permettre à tout établissement de réduire au maximum ses émissions de GES, voire les annuler

=> à minima, permettre à tout industriel de rejoindre les performances d'émissions de GES au niveau de la valeur du BM de sa "famille" d'activité, synonyme de :

Au plan environnemental, l'entreprise pratique les meilleures procédés de fabrication possibles et économiquement raisonnables,

Au plan économique, le coût du SEQE pour l'entreprise tend vers 0

Les choix d'investissement doivent être guidés vers la meilleure efficacité

=> tonnes de CO2 évitées / € de subvention

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

Notre partenariat vise à accompagner globalement tout établissement volontaire :

- sur le plan technique : aide au choix des meilleures solutions pour réduire les émissions de GES
- sur le plan juridique : aide à la lecture des réglementations SEQE et ICPE
- sur le plan financier, que ce soit pour des études utiles à la décision d'investissement, ou à l'investissement

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

Première démarche réalisée :

Tableau partagé des informations dont dispose chaque entité pour chaque établissement SEQE

Il a permis d'identifier que 30 des 86 établissements SEQE de la région NA n'ont eu aucun échange récent avec l'ADEME ou la REGION (priorisation)

Deuxième démarche :

Le présent webinaire pour fournir de l'information

Troisième démarche à venir :

Recrutement stagiaire ingénieur énergétique à la DREAL

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

Objectifs du STAGE :

=> analyser les bilans énergétiques et processus de fabrication des établissements SEQE en vue de proposer des suggestions d'évolutions techniques

=> aiguiller et permettre aux financeurs ADEME et REGION de cibler efficacement leur travail d'accompagnement

3 mois de stage : mai à juillet 2021

Cas des entreprises soumises à audit énergétique obligatoires : la MTE de la DREAL accueille un stagiaire chargé de faire un point auprès des entreprises : le questionnement des entreprises SEQE à audit obli. sera conjoint

DISPOSITIF DREAL, ADEME ET RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE DÉDIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SEQE

3 possibilités :

- => Vous n'avez pas identifié de projet pour votre établissement
Nous vous contacterons d'ici cet été si le stagiaire étudie votre situation et qu'un axe d'amélioration est identifié
- => Vous avez un projet, et vous n'aurez pas identifié le bon interlocuteur à l'issue des présentations : contactez-moi
- => Vous avez un projet et vous pensez avoir identifié le financeur :
adressez-vous directement à lui, nous nous mettrons en relation pour échanger sur votre dossier

Quelle que soit la taille de votre établissement il y a des dispositifs d'aide, tant pour évaluer la pertinence d'un investissement, que pour le financer

QUESTIONS REPONSES

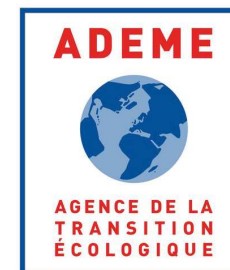


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



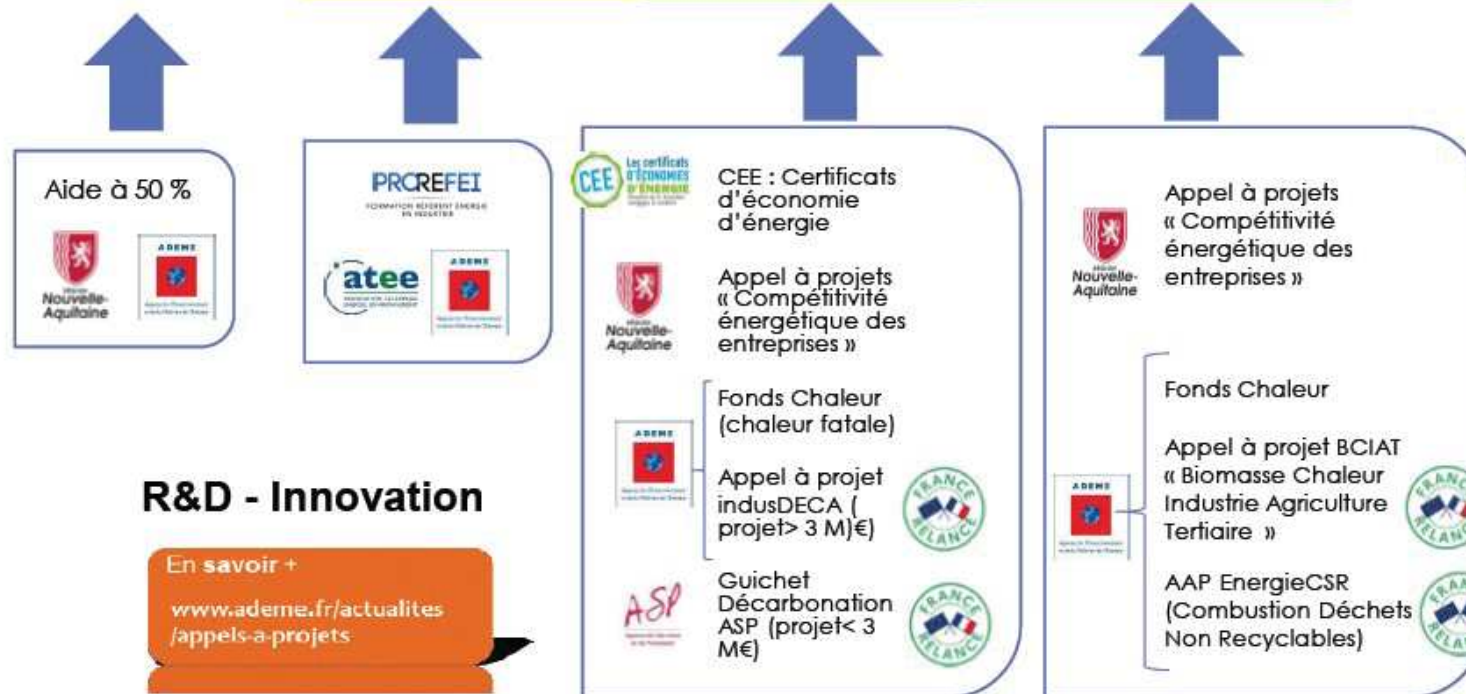
RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Accélérer la transition écologique

Décarbonation des entreprises

VISION D'ENSEMBLE GRANDES ENTREPRISES



R&D - Innovation

En savoir +
www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets

Remarque:
 Les aides présentent un caractère discrétionnaire pour l'ADEME et la Région .

FOCUS sur les dispositifs de la Région

PROJET(S) DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE D'UN SITE DE PRODUCTION :

AAP COMPETITIVITE ENERGETIQUE DES ENTREPRISES

Dispositif permanent → valide jusqu'au 31/12/2022

**Réduction de consommation énergétique
de plus de 10% sur le site complet**

Financement de : Efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale, production d'énergies renouvelables

PARTENARIATS PLURIANNUELS

Dispositif permanent

**Accompagnement sur mesure et sur plusieurs
cycles d'investissement sur un ou plusieurs
sites industriels**

→ **Réduction de consommation énergétique de
plus de 10%**

REPLACEMENT DE CHALEUR FOSSILE PAR CHALEUR BAS CARBONE:

AAP SORTIE DU FOSSILE

Dispositif en cours de lancement

**Substitution d'énergie fossile « hors réseau » -
fioul, charbon , propane, etc.**

Financement de : Récupération de chaleur fatale,
production d'énergies renouvelables, photovoltaïque,
raccordement à des réseaux « verts »

→ **Ou substitution d'énergie fossile « hors
réseau »**

Efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale,
production d'énergies renouvelables, photovoltaïque,
raccordement à des réseaux « verts »

Sites industriels consommant moins de 35 GWh/an

Sites industriels consommant plus de 35 GWh/an

FOCUS sur AAP Compétitivité énergétique des Entreprises

Actions éligibles centrées sur le process et les utilités visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie (performance énergétique, récupération de chaleur « perdue »,...)
- Substituer sa consommation d'énergie par des énergies renouvelables (ENR)

Accompagnement :

- Aide financière pour élaborer un programme d'actions au travers la réalisation d'un audit énergétique non réglementaire et pour mener des études de faisabilité
- Aide financière pour déclencher l'investissement : Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables par l'entreprise

Témoignage

Entreprise **RAYONIER AM TARTAS**



Fabrication de pâte à papier

Entre 200 et 249 Tartas (40)

PROJET > Récupération de chaleur fatale sur des fumées de lavage et valorisation en séchoir bois (Investissements réalisés dans le cadre d'un Partenariat Pluriannuel centré sur l'efficacité énergétique)

SUBVENTION REGION 1 842 896 € sur un **budget total** de 8 535 118 €

Gain énergétique
25 170 MWh/an

Depuis quelques années, Rayonier Advanced Materials s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du site de Tartas. Le système de management de l'énergie ISO 50 000 mis en place a permis de réduire des pertes énergétiques structurelles et d'identifier un plan d'action pluriannuel. Les capitaux nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action auraient souffert d'un trop faible retour sur investissement si nous n'avions pas initié en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine un programme d'accompagnement parfaitement adapté à notre dynamique, tant par sa flexibilité que par sa dimension pluriannuelle.)))



STÉPHANIE MARQUERIE
Directeur industriel

FOCUS sur AAP Sortie du Fossile

Actions éligibles centrées sur le process et les utilités visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie fossile « hors réseau » (performance énergétique, récupération de chaleur « perdue »,...)
- Substituer sa consommation d'énergie fossile « hors réseau » par des énergies renouvelables (ENR)
- Se raccorder au réseaux d'énergie « verte »

Accompagnement :

- Fournir un accompagnement personnalisé avec **Soltena** (Le réseau des Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine), en partenariat avec l'Ademe et l'ADI, permettant d'adapter les actions et soutiens suivant la stratégie des entreprises
- **Aide financière pour déclencher l'investissement** : Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables par l'entreprise



Dispositif en cours de lancement, ouvert à toutes les entreprises de production consommant des énergies fossiles « hors réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...)

Le plan de Relance : le Fonds Décarbonation industries (Fdi)



1, 2 Md€ pour 2020 – 2021 – 2022

500M€ - Efficacité énergétique et électrification

500M€ - Soutien à la chaleur décarbonée

200M€ - Renforcement du fonds chaleur

VISION GRANDES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE D'UN SITE DE PRODUCTION :

AAP DECARB I ND

1^{ère} clôture : 17 Mai 2021
2^{ème} clôture : 14 Octobre 2021

**Investissement > 3 millions
d'€**

Appel à Projet National (ADEME)



GUI CHET ASP

Ouvert jusqu'en 2022

**Investissement < 3 millions
d'€**

Liste de matériels éligibles (ASP)



REMPLACEMENT DE CHALEUR FOSSILE PAR CHALEUR BAS CARBONE :

AAP BCI AT

1^{ère} clôture : 17 Mai 2021
2^{ème} clôture : 14 Octobre 2021

Combustion Biomasse

Appel à Projet National (ADEME)



AAP EnergieCSR

Clôture 14 octobre 2021

**Combustion Déchets
Non Recyclables**

Appel à Projet National (ADEME)





DISPOSITIF ADEME

Référent : sean.coq@ademe.fr

CRITÈRES

D'ÉLIGIBILITÉ :

 Toutes entreprises

 Investissement ≥ 3M €

Les projets de réduction de GES, **matures industriellement et à iso production**, de 3 types :

- Efficacité énergétique : matériel plus performant, réorganisation process, récupération d'énergie fatale,...
- Électrification : remplacement d'un équipement usant du combustible fossile par un matériel électrique
- Intrants matière alternatifs : introduction matière alternative/ recyclée, réduction matière première...

Ne sont pas éligibles :

- site à finalité non industrielle
- mise aux normes réglementaires
- EnR électrique
- projets CCUS

INTENSITÉ MAXIMUM DE L'AIDE ADEME	Bénéficiaire dans le cadre d'une activité économique		
	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise
THÉMATIQUE 1 Efficacité énergétique	30 %	40 %	50 %
THÉMATIQUE 2 Electrification	40 %	50 %	60 %
THÉMATIQUE 3 Usage de intrants matière alternatifs	40 %	50 %	60 %



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CORRESPONDANTS REGION

Marlon Papadopoulo

Direction de l'énergie et du climat

marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr
14 rue François de Sourdis
33077 Bordeaux cedex

05 57 57 73 91

Pour les projets situés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Sylvie Chappelet

Direction de l'énergie et du climat

s-chappelet@nouvelle-aquitaine.fr
27, boulevard de la Corderie. CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

05 55 45 00 23

Pour les projets situés dans les départements : 19 23, 24, 87

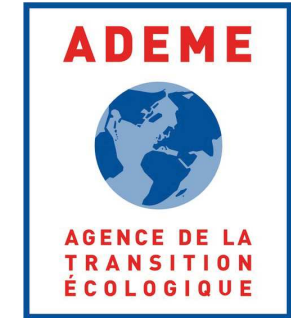
Alice Monier

Direction de l'énergie et du climat

alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr
15, rue de l'Ancienne Comédie
86021 Poitiers CS 70575

05 49 55 81 95

Pour les projets situés dans les départements : 16, 17, 79, 86



CORRESPONDANT ADEME

Sean COQ

Direction Nouvelle-Aquitaine

Référent Décarbonation Industrie
sean.coq@ademe.fr

05 56 33 80 13

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?

Contacts :

marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr

sean.coq@ademe.fr

romuald.gardelle@developpement-durable.gouv.fr